

La mairie vous accueille

Lundi, Mardi, Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h & Vendredi de 9h à 12h.
 Tél. : 05.57.49.40.44 – mairie.stmartindelaye@orange.fr - www.saintmartindelaye.com

Démarchage à domicile ou par téléphone : soyez prudent !

Des démarcheurs peuvent vous contacter ou se présenter à votre domicile en prétendant être envoyés par la mairie : c'est faux ! La mairie ne cautionne jamais ces pratiques. Si vous avez un doute, n'ouvrez pas votre porte et refusez que l'on entre chez vous ! Si vous pensez être victime d'un abus, parlez-en à vos proches ou contacter la mairie.

Du côté de l'école : une retraite bien méritée !

Geneviève CLAUZURE prend sa retraite à la fin de l'année scolaire après 14 années à la tête de la garderie ! Nous lui souhaitons de profiter pleinement et agréablement de cette nouvelle vie ! Les élèves du RPI, accompagnés d'anciens élèves, lui ont réservés une surprise lors de la Fête des Ecoles du 23 juin. Elle sera remplacée en septembre par Peggy, déjà en poste à l'école.



Les rendez-vous de la commune

- Samedi 30 juin - Les Ecuries de Subileau : concours hippique interne
- Dimanche 1^{er} juillet – Les Ecuries de Subileau : Fête du club
- Festivités du 14 juillet
- 11h30 Dépôt de gerbe au monument aux morts
- 12h Apéritif offert par la municipalité – Repas sur réservation et après-midi festive
- HXCMTB – Mountainboard Park La Palène
- Samedi 21 et Dimanche 22 juillet : championnat de France de Mountainboard
- Début Septembre (dates à confirmer)
- Randonnée pédestre et Vide grenier

Nature et Environnement : Objectif Zéro Phyto

Nous vous rappelons que la commune s'est engagée dans une démarche Zéro Phyto : nous n'utilisons plus aucun produit phytosanitaire.

Le but de notre démarche est de rendre les espaces extérieurs publics plus sains et de limiter les dépenses en eau.

Le processus mis en place va demander un certain temps avant d'atteindre nos objectifs.

Nos actions :



Paillage des massifs (empêche la repousse des mauvaises herbes et limite l'arrosage)



Enherbement cimetière



Plantations de vivaces (plantes qui ne nécessitent pas d'arrosage intensif)



Enherbement mairie



Réaménagement des extérieurs

Cimetière :

L'entretien des tombes est de votre responsabilité. Nous comptons sur vous pour nous aider dans le cadre du passage au Zéro phyto.

Ensemble, participons à l'embellissement du cimetière et de la commune !



Cette action est menée en partenariat avec le SMICVAL, la CALI et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Etat civil de l'année 2017

Les naissances

Capucine SYLVAIN
 Nolan BERT
 Tiago PERDIZ
 Cléa BOUCARD

née le 7 février
 né le 15 mars
 né le 4 avril
 née le 14 novembre

Les mariages

Emmanuel CARRÉ et Tahani ABU-RISHEH
 Teddy PEYREDIEU et Emeline SEIGNOURET

le 10 juin
 le 9 septembre

Les décès

Roger MANNON
 Jeanine, Solange BREULAUD née GUERIN
 Jean Paul MARCHEIX
 Josette BIGOT née TRIDOR
 Jeanne, Gabrielle SARTRON née AUTIER

le 16 mars
 le 5 juin
 le 11 octobre
 le 29 novembre
 le 23 décembre

Nous accueillons sur la commune

Famille DUFRENOY / ANEY
 Famille PEETERS/GUINES
 Famille LEBAS / DELAS
 Famille BELLON / GAUCHER
 Famille PAULHAC
 Famille MILLION

lieu-dit Le Galostre
 lieu-dit Grange
 lieu-dit Pillet
 lieu-dit Finterode
 lieu-dit Finterode
 lieu-dit Finterode

L'Etat civil du 1^{er} semestre 2018

Les naissances

Liam CECILE-EZAOUI

né le 15 mai

Les PACS

Yoan FARGES et Manon LIEVREMONT

le 28 avril

Les mariages

Pierre LEBEAU et Pauline DELAS

le 19 mai

Les décès

Jeanne VRILLEAU née VACHER

le 20 janvier

Nous accueillons sur la commune

Famille GUILLON
 Famille EZAOUI-CECILE
 Famille MAJAU
 Famille RABIER

Lieu-dit Grange
 lieu-dit Bouteille sud
 lieu-dit Finterode
 lieu-dit Le Bourg

Nouveaux habitants, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie !

Joyeux anniversaire Madame CHICHÉ !

Antoinette CHICHÉ a fêté ses 100 ans !
 Née le 2 juin 1918 à Laruscade et retraitée de l'agriculture, elle est depuis plusieurs années accueillie chez Mme MASSIAS.
 Sa famille s'est réunie autour d'elle le 14 juin dernier pour célébrer l'évènement.
 A cette occasion, le Maire lui a remis la médaille de la Ville.



Photo Jean Gaury – Sud-Ouest

Informations



Comité de jumelage du Pays de Guîtres

Le comité de jumelage a tenu son assemblée générale le 24 février 2018 à la salle des souvenirs de Guîtres. L'occasion pour le Président Alain Rambaud de faire part du rapport moral, du rapport d'activité 2017 et du rapport financier 2016. Le Président à rappeler que malgré les 61 membres qui composent le comité, l'absence de jeunes se fait, au fil des années, douloureusement sentir.

La composition du bureau :

Président : Alain Rambaud
Vice-président : Louis Bureau
Trésorier : Jean Gaury
Trésorier adjoint : Odile Rambaud
Secrétaire : Jean Luc Leterme
Secrétaire adjoint : Gilles Béguin
Assesseur : Jean Jacques Chollet

Voyage à Schladen :

Comme il est de coutume tous les 2 ans, une délégation se rendra à Schladen du 8 au 13 mai 2018. En bus, en avion, en voiture tous les moyens sont bons pour la trentaine de personnes qui a répondu présent pour aller à la rencontre de nos amis allemands où un programme d'animation leur est concocté.

Rallye touristique :

Organisé le samedi 24 mars, le 1^{er} rallye touristique a connu un vif succès avec la participation d'une cinquantaine de participants. L'occasion de découvrir ou redécouvrir les petits secrets cachés des communes du Pays de Guîtres. L'après-midi s'est clôturée avec l'annonce des résultats sur fond d'apéritif. Un repas a ensuite été servi aux cinquante personnes qui ont souhaité prolonger ce bon moment.

Le Président tient à rappeler l'importance d'adhérer au comité et de faire venir des jeunes pour assurer la pérennité de ce mouvement de rencontres fraternelles créé le 22 octobre 1994 (Adhésion : Adultes 15€, Enfant - de 15 ans 10€, Forfait famille 35€).

Le 22 octobre 1994, les 13 communes du canton de Guîtres ont signé une charte de jumelage avec la ville de Schladen (Basse Saxe - Allemagne). En 2016, 2 nouvelles communes sont venues élargir le territoire du Comité. En 1994, la signature de charte a été la suite logique de l'exploit qu'une équipe de sportifs amateurs a réalisé en mai 1994. En effet, en poussant une brouette sur 1473 km, cette équipe a certes établi un record mais aussi souligné et renforcé la longue amitié franco-allemand initiée par le Père Henri DAVID avec les échanges de jeunes organisés depuis plusieurs décennies

Comité de jumelage du pays de Guîtres

Hôtel de ville

33230 Guîtres

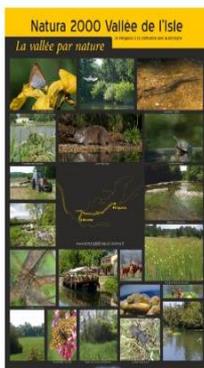
Tel : 05 57 69 10 34

jumelage.paysdeguitres@gmail.com

Site: <http://jumelagepaysdeguitres.eklablog.com/accueil-c24780444>



Natura 2000 « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne »



La Vallée de l'Isle, de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne, fait partie du réseau européen Natura 2000. Avec ce réseau, l'Union européenne a souhaité distinguer des sites remarquables par la présence de milieux naturels d'exception et d'espèces rares.

Sur 120km, dans l'Isle et dans sa vallée inondable, on trouve l'Angélique des Estuaires, le Chabot, la Grande alose, la Cistude d'Europe, la Loure d'Europe... En tout, ce sont neuf habitats et vingt-deux espèces d'intérêt communautaire qui sont dénombrés dans plus de 8000ha de vallée où l'on peut observer bien d'autres richesses naturelles. C'est aussi un espace de promenade et de détente où s'expriment des usages divers, agricoles ou non, compatibles avec la préservation de l'environnement.

Pour conserver cette qualité environnementale un certain nombre d'actions positives pour l'environnement doivent être menées : restauration de milieux naturels et de prairies humides, par exemple, par des fauches ou un pâturage adapté ; restauration des haies ou bosquets ; restauration des mares, suivis d'espèces ou encore information et communication. La charte Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et les contrats Natura 2000 ouvrent des possibilités aux propriétaires, aux exploitants agricoles ou aux collectivités qui souhaiteraient s'engager de manière volontaire dans ces actions. Des fonds européens et de l'Etat sont mobilisables à cette fin. La charte Natura 2000 propose quant à elle une liste de bonnes pratiques permettant de préserver les milieux naturels : ne pas utiliser de phytosanitaires, maintenir les boisements naturels et les haies, préserver les zones de refuge pour les animaux, privilégier les techniques végétales...

D'une manière générale, EPIDOR, qui anime le site Natura 2000 Vallée de l'Isle, et le Syndicat mixte du bassin de l'Isle, qui l'accompagne dans cette démarche, souhaitent susciter une prise de conscience de la qualité environnementale de la vallée de l'Isle. Plusieurs outils d'information et de sensibilisation seront mis en œuvre, tel le site internet www.natura2000-isle-et-dronne.fr, et un important travail de terrain se déroulera sur plusieurs années.

Contacts

EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité 24250 Castelnaud la Chapelle - 05 57 25 10 98

Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle en Périgord
Les Grands Champs 24 400 Saint Laurent des Hommes - 05 53 80 58 51



Qu'est-ce que la Mission Locale ?



La Mission Locale du Libournais accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour les accompagner dans la construction de leur parcours professionnel.

Orientation, recherche d'emploi, formation mais aussi logement, transport... l'équipe de la Mission Locale développe avec les jeunes des solutions adaptées avec l'objectif de trouver un

emploi ou d'entrer en formation. Elle met en œuvre de nombreuses réponses en lien avec les [dispositifs de l'Etat](#) et en partenariat avec les acteurs du territoire et l'ensemble du monde économique.

La Mission Locale c'est aussi l'Espace métier Aquitaine (EMA), espace d'informations et de ressources ouvert à tout public en recherche d'informations et/ou d'appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle.

Comment s'inscrire à la Mission Locale proche de chez vous (sur rendez-vous) :

Bibliothèque – 2 rue du Colombier à Guîtres – Madame Marie VADILLO

Par tél : 05 57 51 71 27 & par mail : M.locale.libourne@wanadoo.fr

Consultez notre site internet : www.missionlocale-libournais.org & rejoignez-nous sur Facebook

Les décisions du Conseil municipal

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	62 783,75 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	-50 298,40 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	267 926,95 €	Dépenses d'investissement	100 042,00 €
Recettes de fonctionnement	330 710,70 €	Recettes d'investissement	49 743,60 €
Excédent année 2017	62 783,75 €	Déficit de l'année 2017	-50 298,40 €
Report en fonctionnement exercice 2016	224 169,94 €	Report en investissement 2016	-19 331,94 €
Report excédent budget CCAS dissous au 31/12/2016	4 014,23 €	Résultat 2017	-69 630,34 €
Résultat de clôture 2017	290 967,92 €	Résultat de clôture 2017	-69 630,34 €

Résultat global de clôture 2017 221 337,58 €

VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2018.
Les taux appliqués seront les mêmes depuis 2012 à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,21 %
- Taxe foncière (bâti) 16.20 %
- Taxe foncière (non bâti) 56.35 %

BUDGET PRIMITIF 2018

Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
Charges à caractère général	177 900,00 €	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 630,34 €
Charges de personnel et frais assimilés	162 101,80 €	Emprunts et dettes assimilées	9 397,37 €
Atténuation de produit	284,64 €	Immobilisations corporelles	127 857,29 €
Autres charges gestion courante	52 800,00 €	Dépenses imprévues	5 000,00 €
Charges financières	8 213,56 €		
Charges exceptionnelles	3 000,00 €		
Dépenses imprévues	5 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	112 000,00 €		
Total des dépenses de fonctionnement	521 300,00 €	Total des dépenses d'investissement	211 885,00 €

Recettes de fonctionnement		Recettes d'investissement	
Atténuations de charges	6 000,00 €	Dotation fonds divers (F.C.T.V.A. + T.L.E.)	9 353,66 €
Produits des services	15 300,42 €	Dotation réserves - 1068	69 630,34 €
Impôts et taxes	133 496,00 €	Subventions	20 901,00 €
Dotations subventions	143 566,00 €	Virement de la section de fonctionnement	112 000,00 €
Produit exceptionnelle	1 600,00 €		
Excédent antérieur reporté	221 337,58 €		
Total des recettes de fonctionnement	521 300,00 €	Total des recettes d'investissement	211 885,00 €

Les décisions du Conseil municipal

COCON 33

La commune s'est engagée dans l'opération COCON33 mise en place par le Département de la Gironde pour le diagnostic des combles perdus des bâtiments publics.

Après l'étude réalisée à la mairie et la salle des associations, le conseil municipal décide l'adhésion au groupement de commandes et la réalisation des travaux d'isolation.

AIDE D'URGENCE

Dans la nuit du 30 au 31 octobre dernier, un incendie s'est déclaré sur la commune et une maison a été endommagée.

Vu l'urgence de la situation pour ce couple avec un enfant à naître, Monsieur le maire leur a versé une aide exceptionnelle de 200 euros et le conseil municipal valide sa décision.

TARIF DU REPAS - CANTINE SCOLAIRE DE SAINT MARTIN DE LAYE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide qu'à compter du : **1^{er} septembre 2018**

- **Le prix du ticket de cantine est fixé à 2.25 €**
- **Le prix du repas des enseignants est fixée à 4.80 €**

FDAEC 2018

Dans le cadre de l'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des communes (F.D.A.E.C.) notre commune se voit attribuer la somme de **14 400 €**

Elle sera affectée à la réalisation des travaux suivants :

Travaux de voirie

- | | |
|---|--------------------|
| - Réfection de voirie : Route de Malfard | 6 795.76 € |
| - Réfection de voirie : Route de l'Eglise
(de la RD10 à la route de l'école) | 20 833.50 € |
| - Parking de la salle des fêtes | 19 665.60 € |

Subvention du Conseil Départemental : **14 400 €** /Autofinancement : **32 984.86 €**

Rappels



Le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales est interdit toute l'année.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Article R. 1334-31 du code de la santé publique :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les travaux de bricolage et jardinage susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage ne peuvent être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant de faire du bruit de manière répétée et intempestive. La divagation d'animaux domestiques pose de nombreux soucis, notamment de sécurité pour eux-mêmes et les automobilistes. Merci d'être vigilants et de vérifier vos clôtures.